



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mai 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Mai 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Juin 2000

**Compromis de vente d'une parcelle de terrain dans le lotissement La
Boette 2 pour l'implantation de la société de vente des meubles Tricoire**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Claude ALAZARD

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200298

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2000

Développement Economique

**Compromis de vente d'une parcelle de terrain dans le lotissement
La Boette 2 pour l'implantation de la société de vente des meubles
Tricoire**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'enseigne Meubles TRICOIRE est installée rue Robert Turgot dans l'espace Mendès France, elle souhaite développer sa surface de vente mais ne peut le faire dans le bâtiment qu'elle loue actuellement.

Monsieur Pierre TRICOIRE, gérant de l'enseigne souhaite acquérir une parcelle de terrain de 2900 m2 environ afin d'y édifier un bâtiment à usage de hall d'exposition et de vente d'une surface totale de 1000 m2. La nouvelle installation permettra de faire passer les effectifs de la société de 3 à 4 salariés.

Le projet doit recevoir l'autorisation de la Commission Départementale d'Equipeement Commercial.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- promettre de céder sous condition suspensive d'obtention des différentes autorisations, à Monsieur TRICOIRE ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, une parcelle de terrain de 2900 m2 environ située rue Martin Luther King dans le lotissement d'activités commerciales de La Boette 2.
- fixer le prix de vente du terrain à 60 F H.T. le m2 conformément à la délibération du Conseil Municipal fixant le prix de vente des terrains dans le lotissement d'activité économique de La Boette 2 et après avis des Domaines.
- préciser qu'au prix de vente il convient d'ajouter la TVA au taux en vigueur lors de la signature de l'acte authentique et que l'acquéreur supportera les frais de notaire , de géomètre et de raccordement à tous les réseaux implantés sous chaussée.
- fixer l'acompte afférent à cette promesse de vente à 5% du montant H.T. du prix de vente, acompte versé lors de la signature du compromis de vente qui aura une durée de 12 mois. Le solde du prix sera versé comptant à la signature de l'acte authentique.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la promesse de vente entre la Ville de Niort et Monsieur Pierre TRICOIRE ou toute société désignée par lui.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique si la vente intervient dans les conditions définies par la présente délibération et par le compromis de vente à savoir lorsque les conditions suspensives auront toutes été levées.
- les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexes des zones d'activités économiques.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD

[Ordre du jour](#)